

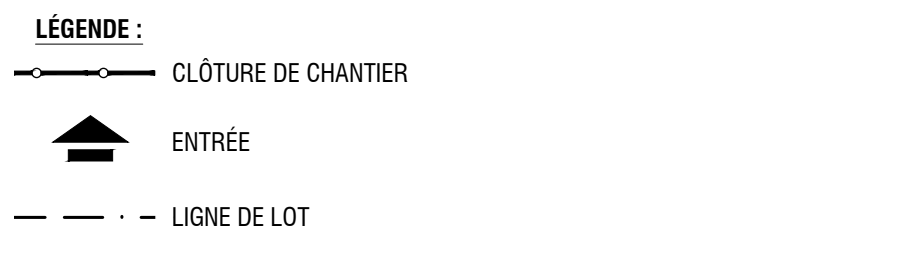
NOTES GÉNÉRALES

- 1. L'ENTREPRENEUR EST ENTièrement RESPONSABLE DU CHOIX ET DÉVELOPPEMENT DE SES MÉTHODES DE TRAVAIL POUR L'ENSEMBLE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX...
2. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES MOYENS APPROPRIÉS POUR ASSURER LE RESPECT DU CALENDRIER ET DU DÉLAI D'EXÉCUTION CONTRACTUEL...
3. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTES LES CONDITIONS DU SITE AVANT LE DÉBUT DU CHANTIER...
4. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'INCLURE À SA SOUMISSION TOUTS LES FRAIS RELATIFS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN PÉRIODE HIVERNALE...
5. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR TOUTES LES PIÈCES NON MONTRÉES PRÉCISEMENT, MAIS QUI SONT REQUISES POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX...
6. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LA PREUVE DE LA PARFAITE ÉTANCHÉITÉ ET RÉALISATION DE SES TRAVAUX DE PROTECTION ET DE RECONSTRUCTION...
7. LES SOUMISSIONNAIRES DEVONT SE FAMILIARISER AVEC LES CONDITIONS DE CHANTIER LORS D'UNE VISITE SUR PLACE AVANT DE PRÉSENTER LEUR SOUMISSION...
8. L'ENTREPRENEUR DEVA ERIGER UNE CLÔTURE TEMPORAIRE PÉRIMÉTRIQUE SUR TOUTES LES ZONES DE TRAVAUX...
9. TOUTES LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DEVONT ÊTRE DÉMOLIES PAR L'ENTREPRENEUR À LA FIN DES TRAVAUX...
10. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES RÉGLEMENTS, LES NORMES ET CODES EN VIGUEUR, NOTAMMENT LES DIFFÉRENTES PARTIES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT...
11. TOUTS LES TRAVAUX DE STRUCTURE DE LA CHARPENTE DE TOITURE, MURS PORTEURS, POUTRES, COLONNES, OUVERTURES/FERMETURES DE DALLES DOIVENT ÊTRE VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE...
12. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES COUPES-FEU CONTINUS À LA JONCTION DES VIDES DE CONSTRUCTION VERTICAUX ET HORIZONTAUX...
13. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR ET COORDONNER DES FONDOS DE CLOUAGE DERRIÈRE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS MURAUX...
14. TOUTS LES NOUVEAUX MURS SONT À PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE...
15. POUR TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS MÉTALLIQUES, L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR UNE DOUBLE LISSE (SABLIERE) OU LISSE À TROU OBLONG CAL. 20 À LA TÊTE DU MUR...
16. POUR TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS MÉTALLIQUES, PRÉVOIR UNE LISSE DE RENFORT À MI-HAUTEUR DES CLOISONS ET MURS DE COLOMBAGES MÉTALLIQUES...
17. L'ENTREPRENEUR DEVA PROTÉGER TOUTES LES SURFACES ADJACENTES EXISTANTES CONSERVÉES...
18. TOUT MOBILIER ET ÉQUIPEMENT SE TROUVANT À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DES TRAVAUX EST À DÉPLACER, CONSERVER ET PROTÉGER...
19. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE METTRE EN PLACE DES PROTECTIONS DE L'OUVRAGE EXISTANT, ÉTANCHES AUX INTEMPÉRIES ET SÉCURITAIRES CONTRE LES INTRUSIONS...
20. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS REQUISES POUR CONSERVER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL...
21. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES ABRIS OU ENCEINTES TEMPORAIRES ET DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES D'EXTRACTION DE L'AIR...
22. TOUTS LES TRAVAUX EN ÉLECTROMÉCANIQUE QUI SERONT EXÉCUTÉS À L'EXTÉRIEUR DES ZONES DE TRAVAUX DEVONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE...
23. TRAVAUX EN CONDITION DAMIANTE : VOIR DEVIS DE DÉCONTAMINATION POUR LA PORTÉE COMPLÈTE DES TRAVAUX EN CONDITION DAMIANTE...
24. POUR TOUTES LES FENÊTRES EXISTANTES DANS LA ZONE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DE DÉMONTÉ LES STORES ET/OU TOILES EXISTANTS...
25. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DÉMONTÉ, PROTÉGER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES TABLEAUX PRÉSENTS DANS LES ZONES DE TRAVAUX...
26. L'ENTREPRENEUR DEVA ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE JUSQU'AU PONTAGE ENTRE LES LOCAUX...
27. L'ENTREPRENEUR DEVA CORRIGER TOUTE DÉFICIENCE DUE À UN MANQUE DE PROTECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES...
28. L'ENTREPRENEUR DEVA DÉMOLIR ET REMPLACER TOUTES PIÈCES DE BOIS POURRI PAR DU BOIS HYDROFUGE...
29. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR RETIRER ET RÉINSTALLER LES TUILLES ACOUSTIQUES POUR LES TRAVAUX D'INGÉNIEURIE...
30. POUR TOUT PLAFOND EXISTANT À DÉMOLIR, L'ENTREPRENEUR DEVA ÉGALEMENT PRÉVOIR DÉMOLIR LE SOUS-PLAFOND...
31. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES MOULURES DE FINITION AU CHANGEMENT DE FINIS MURAUX...
32. LES ÉCRANS DE PROJECTIONS RÉTRACTABLES EXISTANTS SONT À DÉMANTELER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE...
33. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR RAGRÉER TOUTES LES OUVERTURES NOUVELLES OU EXISTANTES DANS LES MURS DE BLOCS DE BÉTON...
34. PRÉVOIR DE RAGRÉER TOUTS LES FINIS DE PLAFOND EN PLACOÛLÂTRE ET PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE...
35. EN PÉRIODE D'OCCUPATION, LES CLOISONS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES...
36. AU PÉRIMÈTRE DE TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS INTÉRIEURES DE PLACOÛLÂTRE OU DE BLOCS DE BÉTON, PRÉVOIR DU SCELLANT COUPE-FEU...
37. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES JOINTS DE DILATATION VERTICAUX DANS TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS...
38. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR (4) QUATRE TRAPPES D'ACCÈS DE 610mm X 610mm...
39. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR CINQ (5) SOUFFLAGES SUPPLÉMENTAIRES EN PLACOÛLÂTRE...
40. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR CINQ (5) RETOMBÉES DE PLAFOND SUPPLÉMENTAIRES EN PLACOÛLÂTRE...

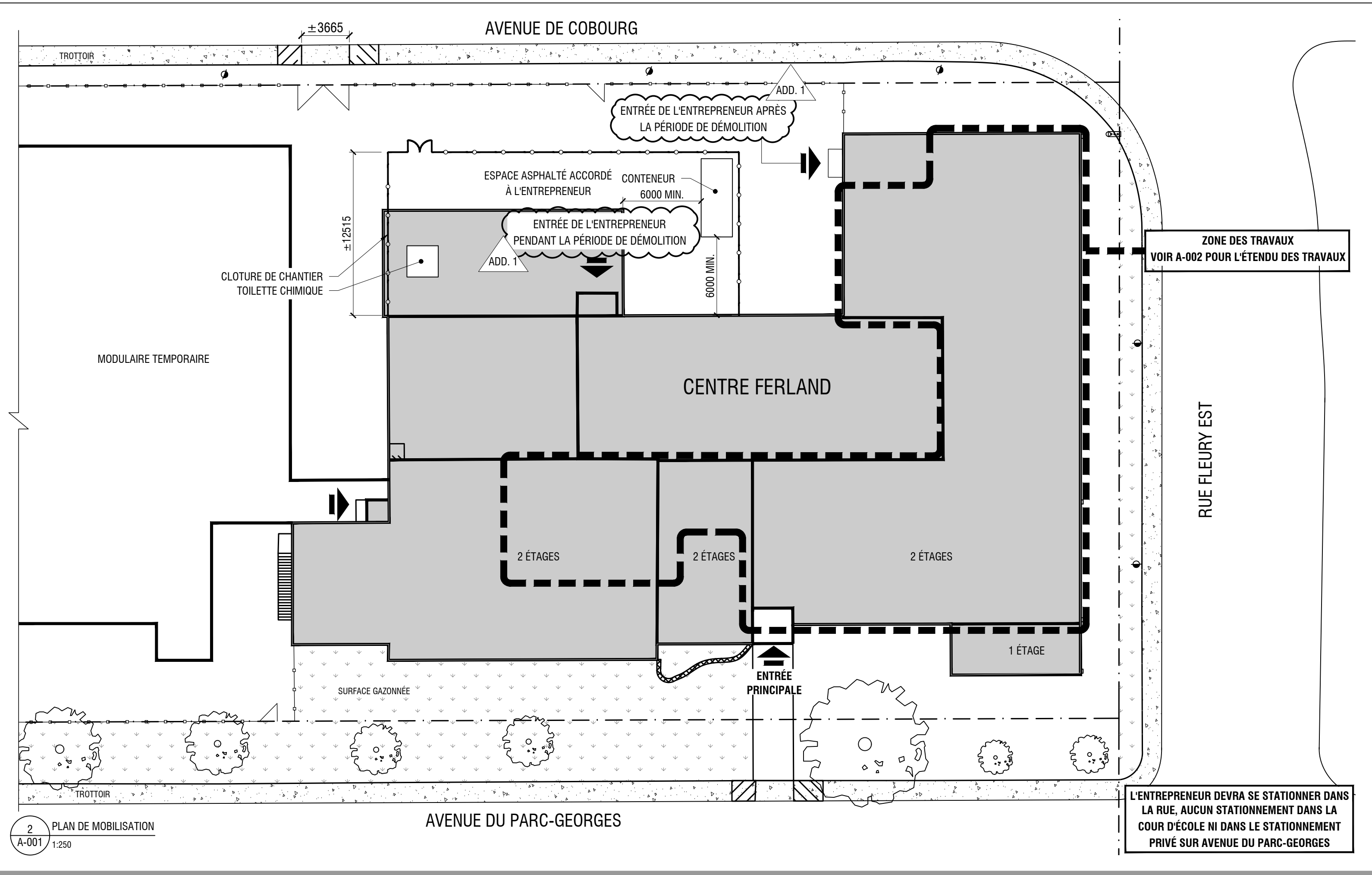
- 21. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES ABRIS OU ENCEINTES TEMPORAIRES ET DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES D'EXTRACTION DE L'AIR...
22. TOUTS LES TRAVAUX EN ÉLECTROMÉCANIQUE QUI SERONT EXÉCUTÉS À L'EXTÉRIEUR DES ZONES DE TRAVAUX DEVONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE...
23. TRAVAUX EN CONDITION DAMIANTE : VOIR DEVIS DE DÉCONTAMINATION POUR LA PORTÉE COMPLÈTE DES TRAVAUX EN CONDITION DAMIANTE...
24. POUR TOUTES LES FENÊTRES EXISTANTES DANS LA ZONE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DE DÉMONTÉ LES STORES ET/OU TOILES EXISTANTS...
25. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DÉMONTÉ, PROTÉGER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES TABLEAUX PRÉSENTS DANS LES ZONES DE TRAVAUX...
26. L'ENTREPRENEUR DEVA ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE JUSQU'AU PONTAGE ENTRE LES LOCAUX...
27. L'ENTREPRENEUR DEVA CORRIGER TOUTE DÉFICIENCE DUE À UN MANQUE DE PROTECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES...
28. L'ENTREPRENEUR DEVA DÉMOLIR ET REMPLACER TOUTES PIÈCES DE BOIS POURRI PAR DU BOIS HYDROFUGE...
29. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR RETIRER ET RÉINSTALLER LES TUILLES ACOUSTIQUES POUR LES TRAVAUX D'INGÉNIEURIE...
30. POUR TOUT PLAFOND EXISTANT À DÉMOLIR, L'ENTREPRENEUR DEVA ÉGALEMENT PRÉVOIR DÉMOLIR LE SOUS-PLAFOND...
31. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES MOULURES DE FINITION AU CHANGEMENT DE FINIS MURAUX...
32. LES ÉCRANS DE PROJECTIONS RÉTRACTABLES EXISTANTS SONT À DÉMANTELER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE...
33. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR RAGRÉER TOUTES LES OUVERTURES NOUVELLES OU EXISTANTES DANS LES MURS DE BLOCS DE BÉTON...
34. PRÉVOIR DE RAGRÉER TOUTS LES FINIS DE PLAFOND EN PLACOÛLÂTRE ET PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE...
35. EN PÉRIODE D'OCCUPATION, LES CLOISONS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES...
36. AU PÉRIMÈTRE DE TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS INTÉRIEURES DE PLACOÛLÂTRE OU DE BLOCS DE BÉTON, PRÉVOIR DU SCELLANT COUPE-FEU...
37. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DES JOINTS DE DILATATION VERTICAUX DANS TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS...
38. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR (4) QUATRE TRAPPES D'ACCÈS DE 610mm X 610mm...
39. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR CINQ (5) SOUFFLAGES SUPPLÉMENTAIRES EN PLACOÛLÂTRE...
40. L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR CINQ (5) RETOMBÉES DE PLAFOND SUPPLÉMENTAIRES EN PLACOÛLÂTRE...

- 41. LES CLOISONS TEMPORAIRES AURONT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES AFIN DE CONFINER LES POUSSIÈRES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE CHANTIER :
- EXTERIEUR DE LA PÉRIODE D'OCCUPATION
- LISSE BASSE ET LISSE HAUTE CONTINUES EN ACIER GALVANISÉ MAINTENUES EN PLACE À L'AIDE DE POTEAUX DE SOUTIEN EXTENSIBLES...
- RUBAN COLLANT DOUBLE FACE SUR CHAQUE POTEAU ET LISSÉS PERMETTANT D'Y MAINTENIR LA MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE...
- MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE 0,015 mm À JOINTS SCELLÉS CÔTÉ EXTÉRIEUR DU CHANTIER...
- OUVERTURE PRATIQUÉE DANS LA CLOISON DE POLYÉTHYLÈNE MUNIE D'UNE FERMETURE ÉCLAIR AUTO-ADHÉSIVE...
- POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ, L'ENTREPRENEUR POURRA, S'IL LE DÉSIRE, INSTALLER UNE OU DES PORTES DANS UN CADRE...
2. DURANT LA PÉRIODE D'OCCUPATION (D'AF 1h MINIMUM REQUIS AFIN DE SÉPARER LA ZONE DE CHANTIER DE TOUTE PARTIE DU BÂTIMENT EN OCCUPATION)
- CLOISON TEMPORAIRE - SEPARATION COUPE-FEU 1 HEURE MINIMUM, TEL QUE:
- COLOMBAGES MÉTALLIQUES DE 41x1x52 mm CALIBRE 20 À 400 mm (24") C/C SOLIDEMENT FIXÉS EN PLACE SANS ENDOMMAGER LES FINIS EXISTANTS...
- ISOLANT DE LAINE DE ROCHE PLEINE CAVITÉ
- RUBAN COLLANT DOUBLE FACE SUR CHAQUE POTEAU ET LISSÉS PERMETTANT D'Y MAINTENIR LA MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE...
- MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE 0,015mm À JOINTS SCELLÉS CÔTÉ CHANTIER...
- PLACOÛLÂTRE TYPE X DE 16 mm DE CHAQUE CÔTÉ DE LA CLOISON...
- PRÉVOIR UN CADRE ET UNE PORTE D'ACIER AVEC UN DEGRÉ PARE FLAMME DE 45 MINUTES MINIMUM...
- LES CLOISONS TEMPORAIRES DE CHANTIER DEVONT ÊTRE CONTINUES ET ÉTANCHES DU PLANCHER JUSQU'AU PLAFOND...
- INSTALLER UN TAPIS ANTI-POUSSIÈRE À PELLICULES ADHÉSIVES À CHAQUE PORTE D'ACCÈS AU CHANTIER...
- SCELLER TEMPORAIREMENT LE POURTOUR DE LA CLOISON TEMPORAIRE AVEC UN SCELLANT DE TYPE ZIP SEAL'N PEEL DE MULCOU...
- L'ÉTANCHÉITÉ SERA TELLE QU'UNE PRESSION NÉGATIVE POURRA ÊTRE MAINTENUE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE CHANTIER...
- SI L'ENTREPRENEUR UTILISE DES CLOISONS EXISTANTES COMME CLOISON DE CHANTIER, IL DEVA S'ASSURER DE LEUR ÉTANCHÉITÉ EN Y OBTURANT TOUTES OUVERTURES...
- L'EXAMEN DES INSTALLATIONS TEMPORAIRES PAR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX EST REQUIS AVANT QUE LES TRAVAUX NE PUISSENT DÉBUTER...
- AU MOMENT DE RETIRER LES ÉCRANS OU CLOISONS TEMPORAIRES, L'ENTREPRENEUR DEVA RAGRÉER LES MURS, PLANCHERS, PLAFONDS...
- POUR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES À PRÉVOIR POUR LES TRAVAUX EN PÉRIODE D'OCCUPATION DU BÂTIMENT...
3. EXIGENCES POUR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES
- LES CLOISONS TEMPORAIRES DE CHANTIER DEVONT ÊTRE CONTINUES ET ÉTANCHES DU PLANCHER JUSQU'AU PLAFOND...
- INSTALLER UN TAPIS ANTI-POUSSIÈRE À PELLICULES ADHÉSIVES À CHAQUE PORTE D'ACCÈS AU CHANTIER...
- SCELLER TEMPORAIREMENT LE POURTOUR DE LA CLOISON TEMPORAIRE AVEC UN SCELLANT DE TYPE ZIP SEAL'N PEEL DE MULCOU...
- L'ÉTANCHÉITÉ SERA TELLE QU'UNE PRESSION NÉGATIVE POURRA ÊTRE MAINTENUE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE CHANTIER...
- SI L'ENTREPRENEUR UTILISE DES CLOISONS EXISTANTES COMME CLOISON DE CHANTIER, IL DEVA S'ASSURER DE LEUR ÉTANCHÉITÉ EN Y OBTURANT TOUTES OUVERTURES...
- L'EXAMEN DES INSTALLATIONS TEMPORAIRES PAR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX EST REQUIS AVANT QUE LES TRAVAUX NE PUISSENT DÉBUTER...
- AU MOMENT DE RETIRER LES ÉCRANS OU CLOISONS TEMPORAIRES, L'ENTREPRENEUR DEVA RAGRÉER LES MURS, PLANCHERS, PLAFONDS...
- POUR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES À PRÉVOIR POUR LES TRAVAUX EN PÉRIODE D'OCCUPATION DU BÂTIMENT...

NOTE: AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVA SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX. TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.



3 NOTES GÉNÉRALES A-001 AUCUNE



LISTE DES PLANS

Table listing plan series (SÉRIE A-000, A-100, A-200, A-600, A-700, A-800, A-900) and their corresponding page numbers and descriptions.

PHASAGE DES TRAVAUX

MOBILISATION ET DÉBUT DES TRAVAUX : 27 MAI 2025... PHASE 1 : 21 AOÛT 2025... PHASE 2 : 18 SEPTEMBRE 2025... DÉFICIENCES : 9 OCTOBRE 2025...

ADD. 1 ADDENDA 1 : 2024-11-07
ADD. 2 ADDENDA 2 : 2024-11-14

POUR SOUMISSION
PAS POUR CONSTRUCTION

Table with columns for DATE, REVISION, PAR, NO. showing revision history.

Logo for 'un architecture inc.' with address: 123, rue Chabanel ouest, Montréal (Québec) H2N 2G9.

TITRE DE PLANCHE: CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
CENTRE FERLAND
REMPACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4
10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

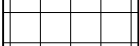
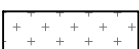
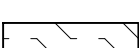


Table for 'LISTE DE PLANS - PHASAGE DES TRAVAUX' and 'PLAN DE MOBILISATION - NOTES GÉNÉRALES' with fields for DATE, DOSSIER, RÉVISION, DESSINÉ PAR, VÉRIFIÉ PAR, ÉCHELLE, and INDIQUÉE.



A-001

NOTE:
AVANT DE COMMENCER À EXECUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA
SOUS SA SEULE RESPONSABILITE PRENDRE ET VERIFIER TOUTES LES
MESURES SUR LES LIEUX.

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

- LÉGENDE :**
-  NOUVEAU PLANCHER ET PLINTHE EN CÉRAMIQUE. COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
 -  NOUVEAU REVÊTEMENT EN ROULEAU DE VINYLE, TYPE 1, COULEUR #3791 SLATE GREY DE GERFLOR
 -  NOUVEAU REVÊTEMENT EN ROULEAU DE VINYLE, TYPE 2, COULEUR #4002 MANUA DE GERFLOR
 -  NOUVEAU REVÊTEMENT EN ROULEAU DE VINYLE, TYPE 3, COULEUR #4496 PACIFIC BLUE DE GERFLOR
 -  NOUVEAU REVÊTEMENT EN ROULEAU DE VINYLE, TYPE 4, COULEUR #4364 IVORY NEW DE GERFLOR
 - MT MOULURE DE TRANSITION
 - SM SEUIL DE MARBRE

ADD. 2 ADDENDA 1 : 2024-11-14

POUR SOUMISSION
PAS POUR CONSTRUCTION

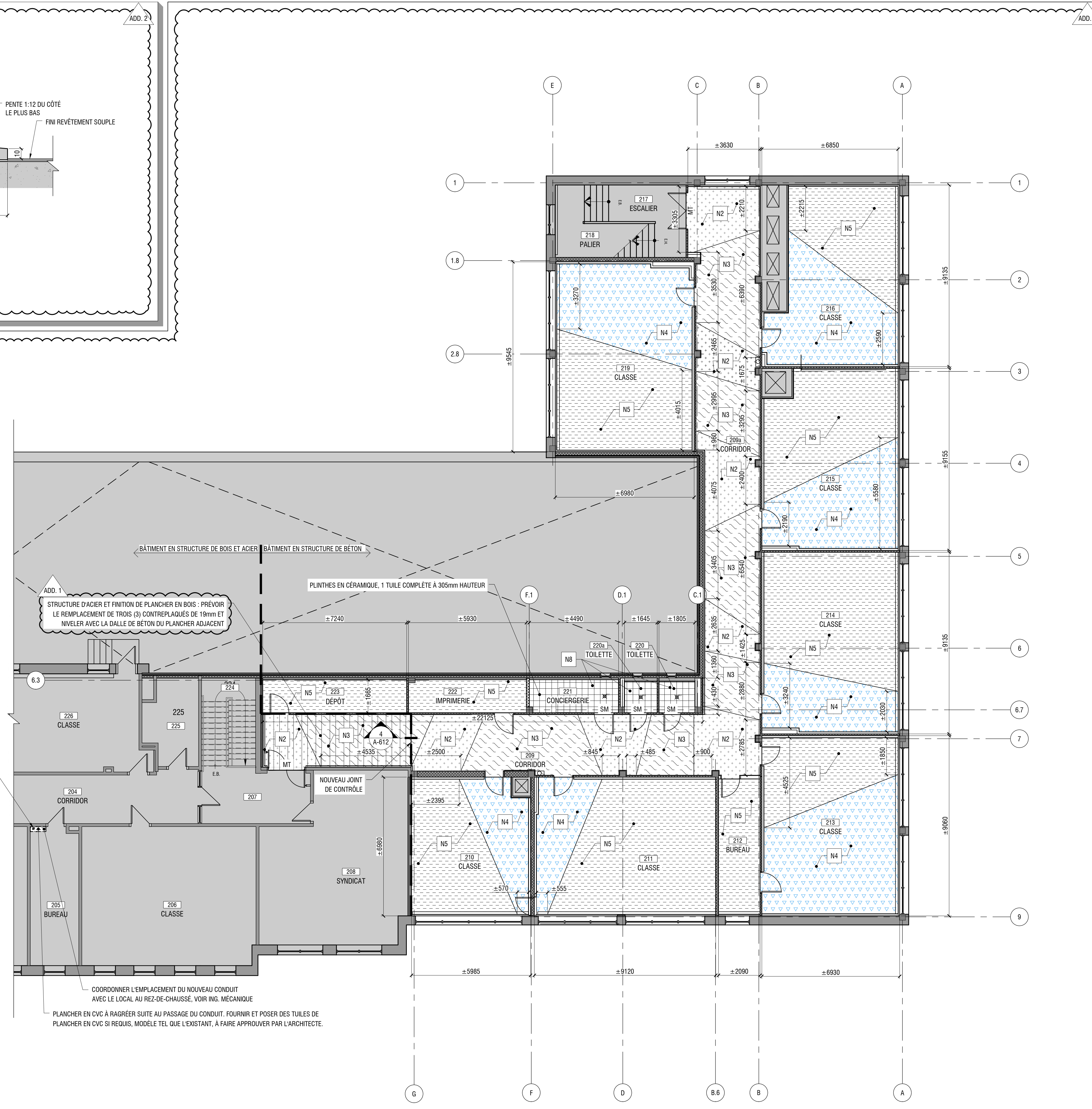
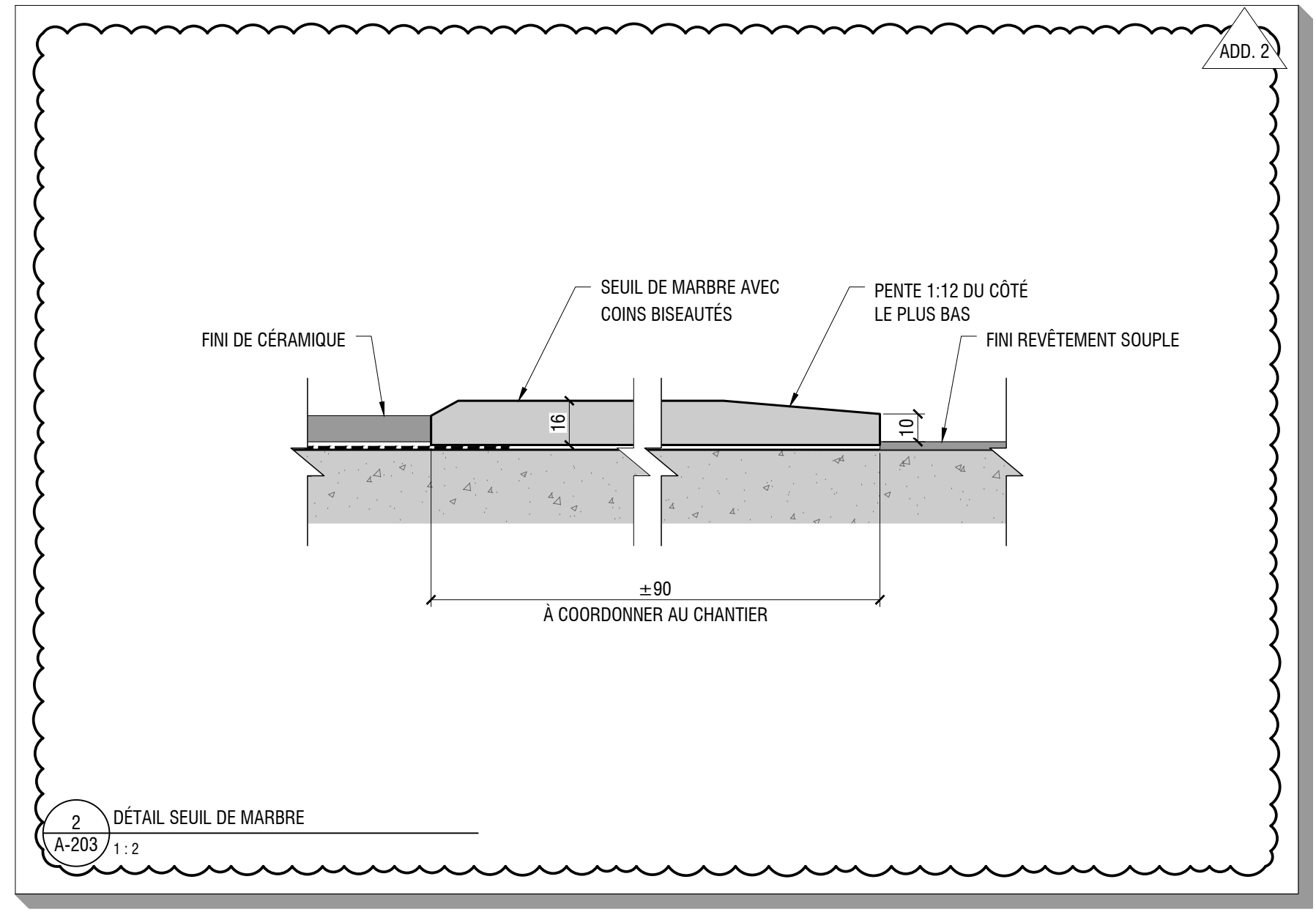
DATE	REVISION	PAR	NO.
2024-11-14	ADDENDA 2	MDM	00
2024-10-29	POUR SOUMISSION	MDM	00

ARCHITECTE:
un architecture inc.
123, rue chabanel ouest
montréal (québec) h2n 2g9
T. 514.331.6499 F. 514.331.6827
architectes@unarchitecture.com

PROJET : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
CENTRE FERLAND
REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4
10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

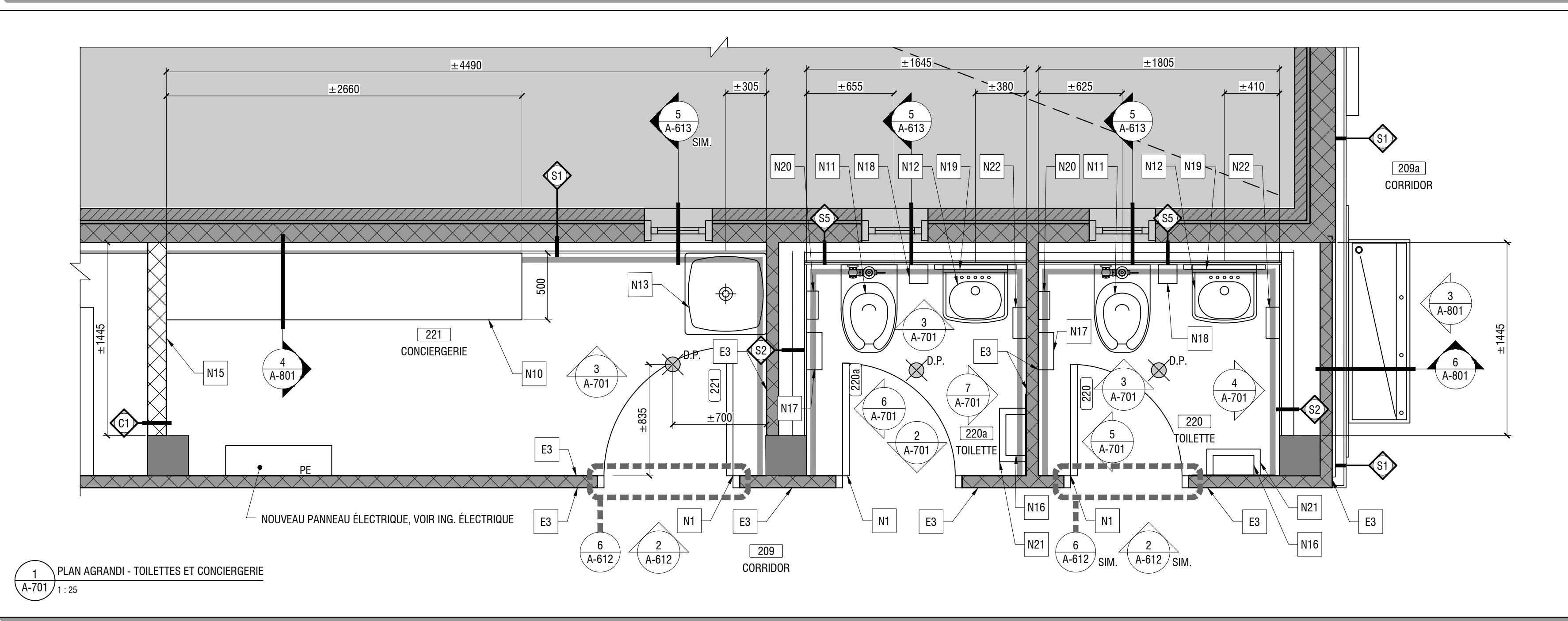
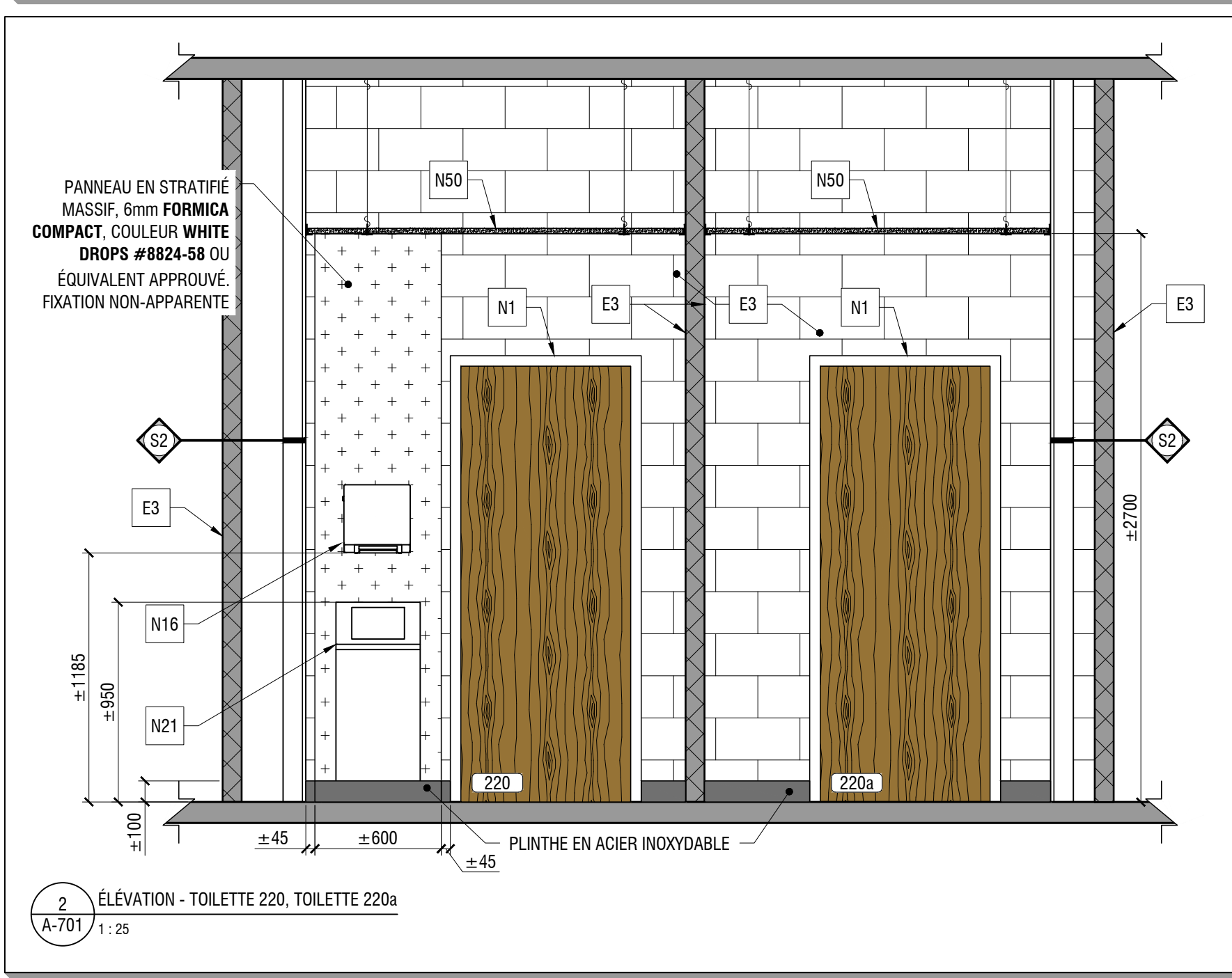
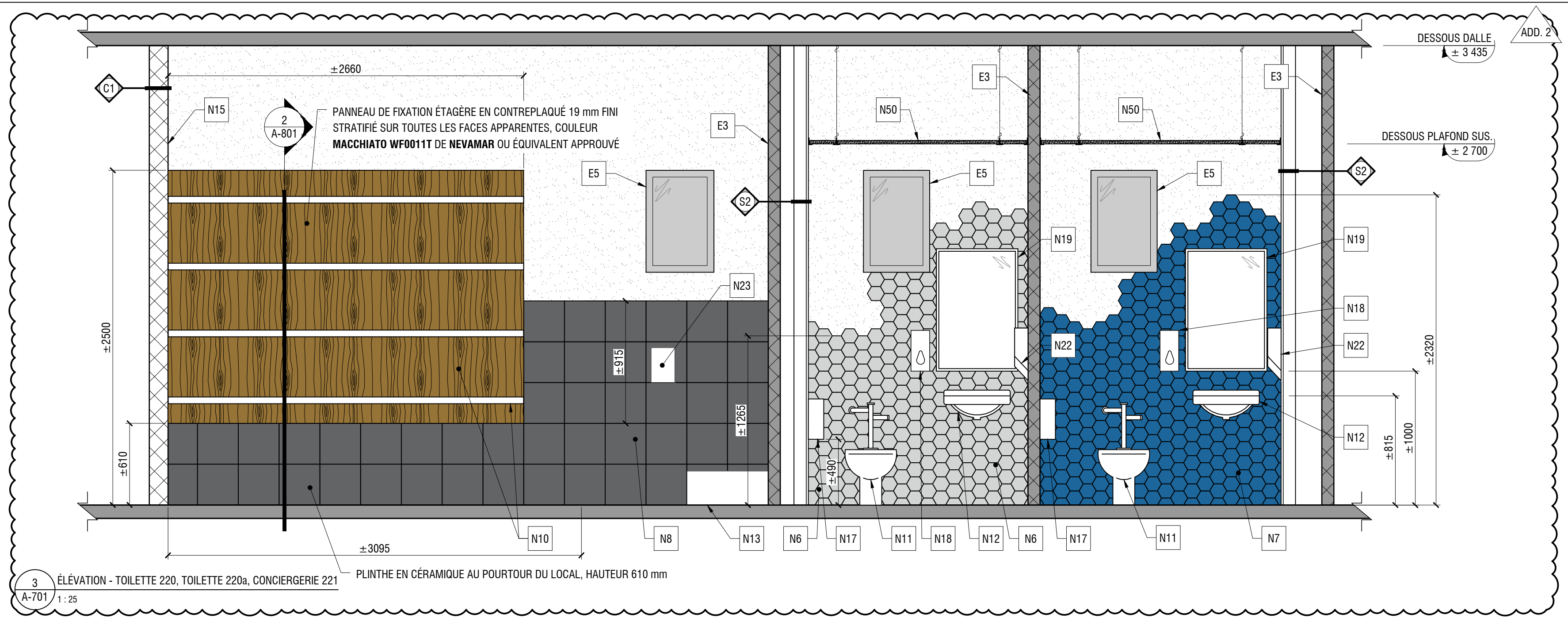
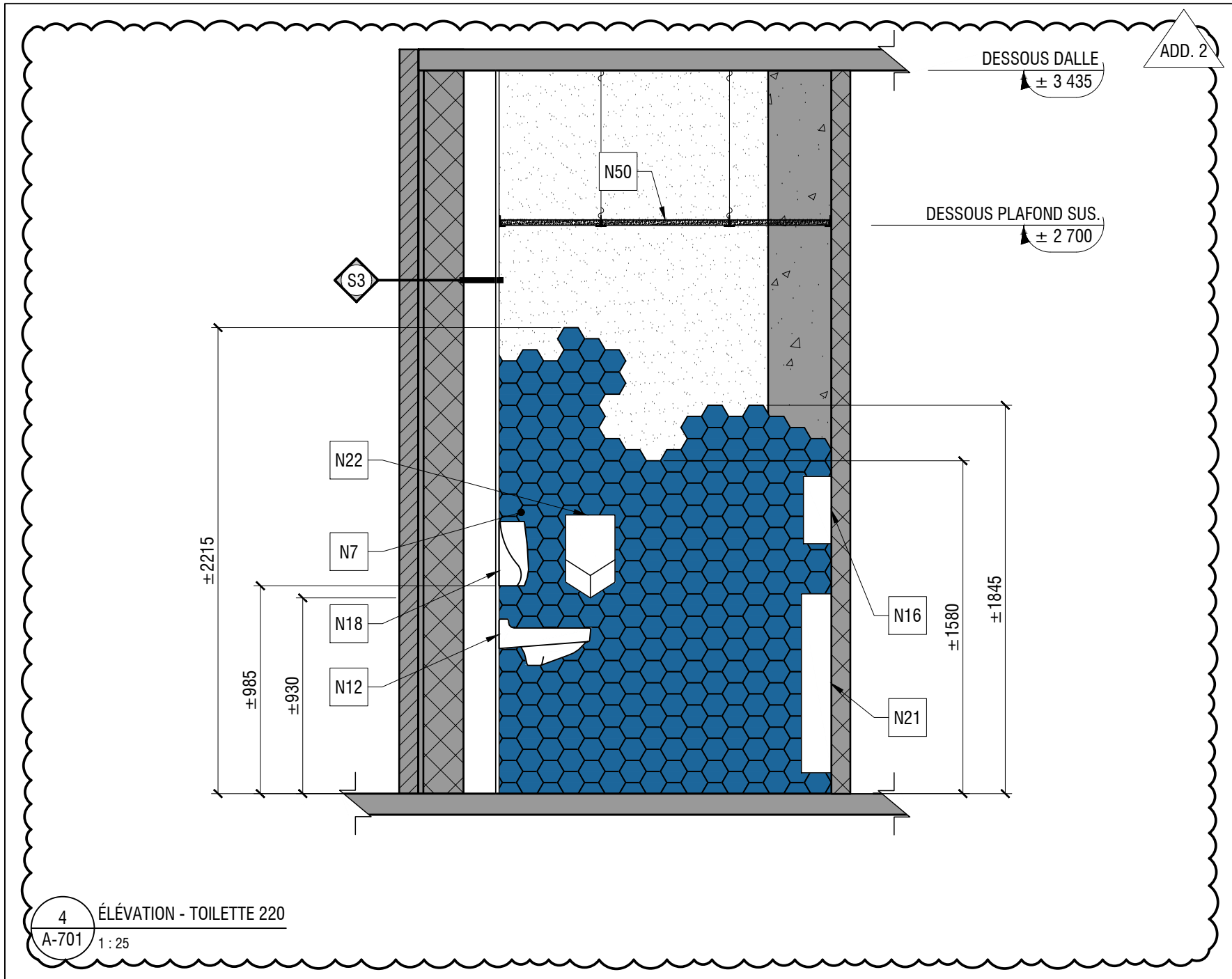
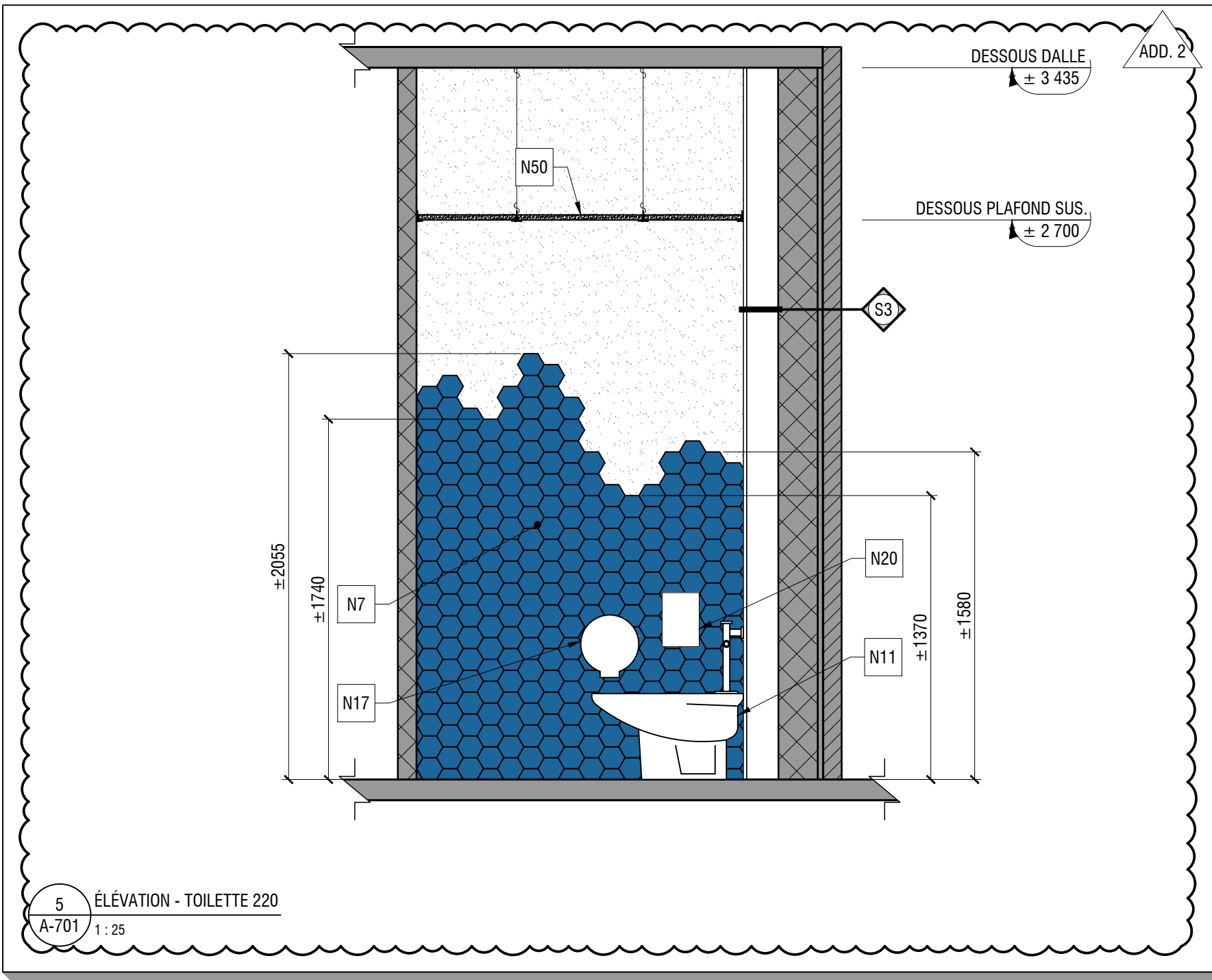
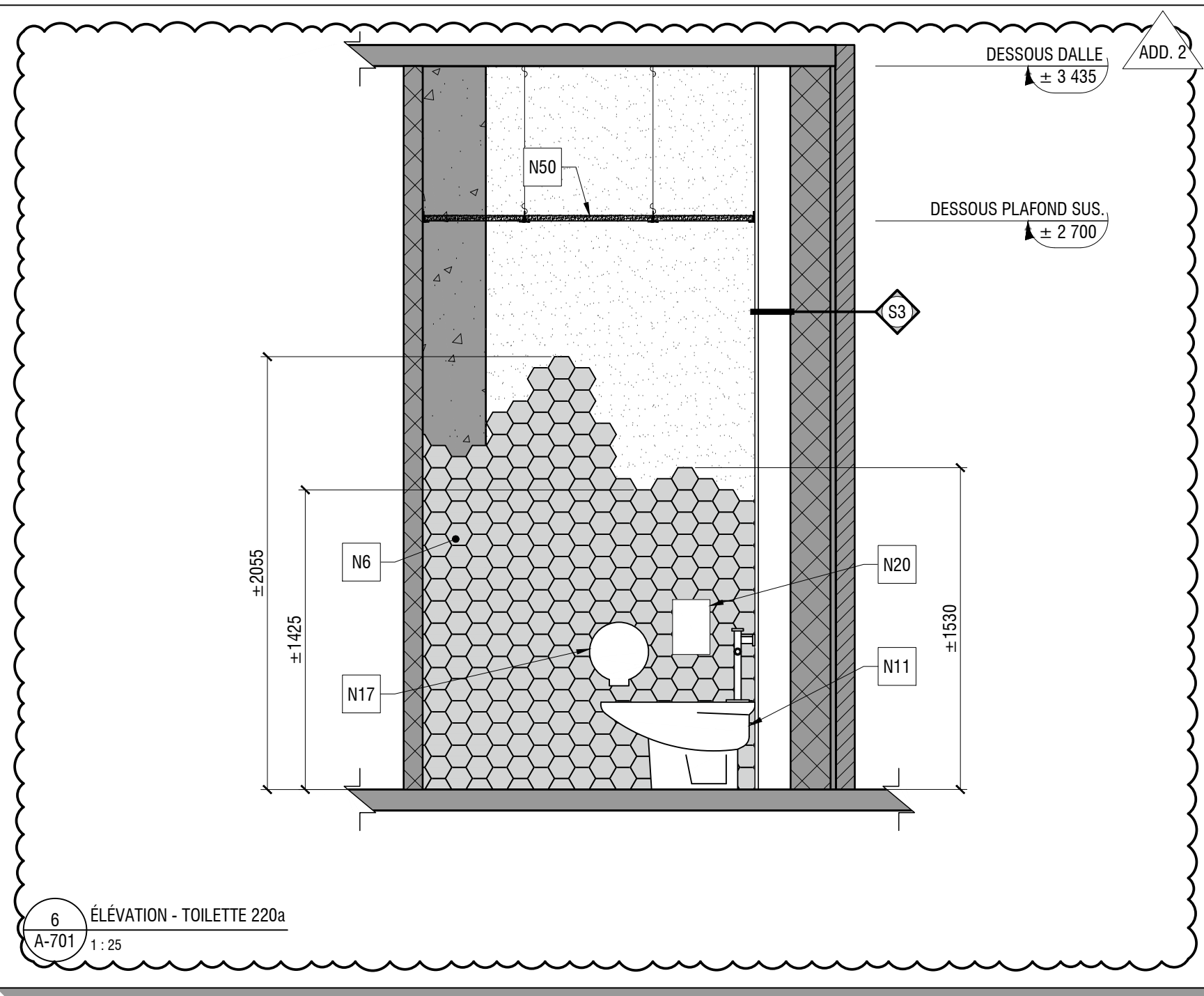
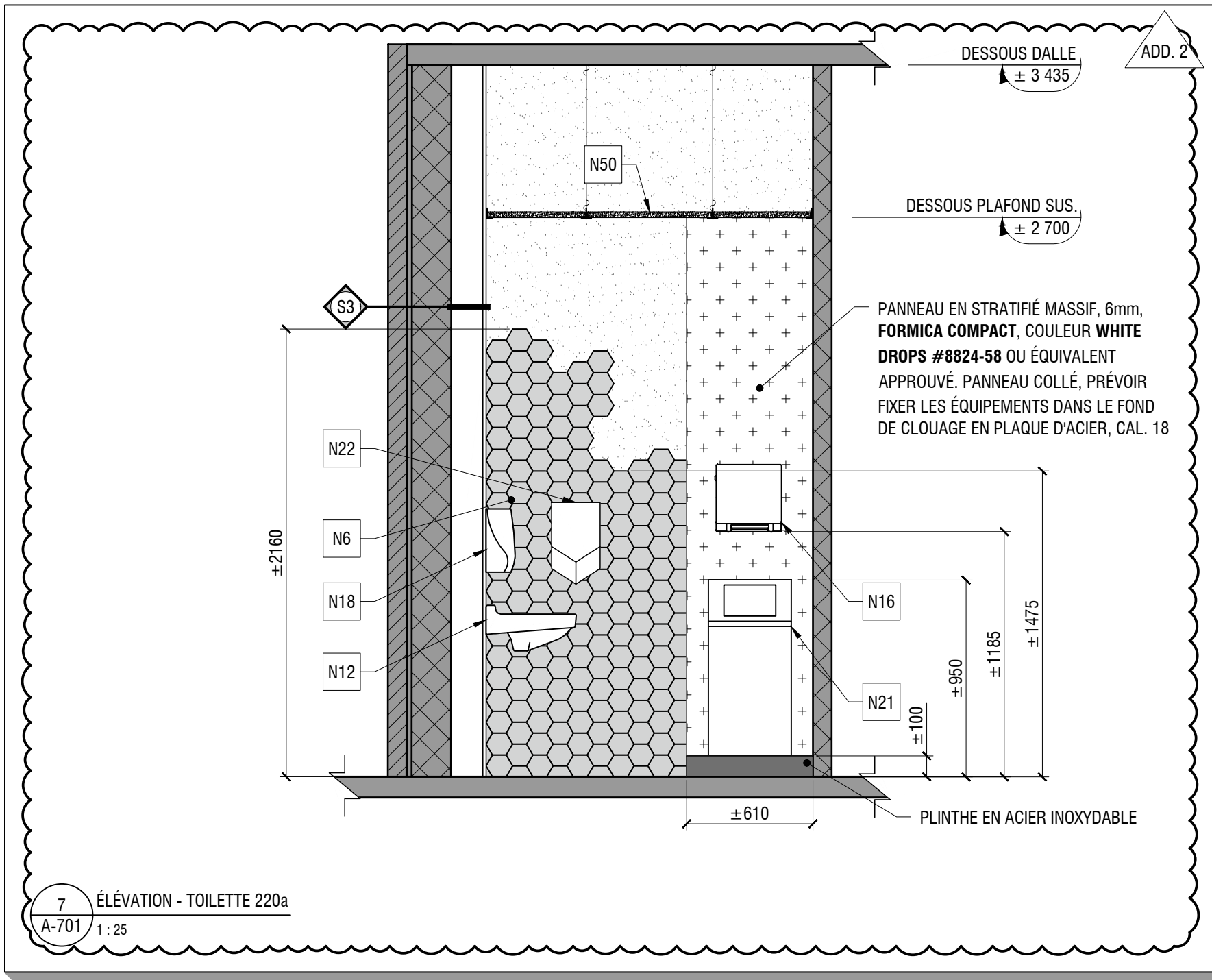
TITRE DE PLANCHE
ÉTAGE - PLAN PLANCHER
EXISTANT / NOUVEAU

DESSINÉ PAR	VERIFIÉ PAR
MP / CC	MDM / JR
DATE	ÉCHELLE
2024-10-29	1 : 100
DOSSIER	
(065E10250)	
23-059	
ARCHITECTE	
REVISION	
01	A-203



1 PLAN DE PLANCHER - ÉTAGE - EXISTANT / NOUVEAU
A-203 1:100

10/003 - 10/003/003 - Centre Ferland - Remplacement des finis intérieures - Phase 4 - 2024-11-14 - A-203 - 1:100 - 10/003 - 10/003/003



NOTE:
AVANT DE COMMENCER À EXECUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SOUS SA SEULE RESPONSABILITE PRENDRE ET VERIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

- LÉGENDE :**
- NOX NOTE TYPIQUES, VOIR A-003
 - CO CLOISON ET SOUFFLAGE TYPE, VOIR PAGE A-002
 - AX NUMÉRO DE LA COUPE
COUPE TYPE
PAGE DE LA COUPE
 - AX NUMÉRO DE L'ÉLÉVATION
ÉLÉVATION TYPE
PAGE DE L'ÉLÉVATION
 - D.P. DRAIN DE PLANCHER CENTRER DANS LE LOCAL, SAUF INDICATION CONTRAIRE, VOIR ING. MÉCANIQUE
 - HEXAGONE CÉRAMIQUE MURALE TYPE 1 : MODÈLE HEXAGONE, COULEUR GREY DE CENTURA, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
 - HEXAGONE CÉRAMIQUE MURALE TYPE 2 : MODÈLE HEXAGONE, COULEUR ELECTRIC BLUE DE CENTURA, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
 - RECTANGLE CÉRAMIQUE DE PLANCHER ET MUR DE LA CONCIERGE, TYPE 3 : MODÈLE COLOR DOT, COULEUR GREY DE CENTURA, OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
 - HEXAGONE CÉRAMIQUE MURALE

- NOTE IMPORTANTE :**
- TOUTS LES MURS DES CORRIDORS, TOILETTES ET CONCIERGE SONT À PEINDRE COULEUR SNOW WHITE #2122-70 DE BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
 - PRÉVOIR TROIS (3) CROCHETS DANS LE LOCAL DE LA CONCIERGE, POSITION À COORDONNER AU CHANTIER AVEC L'ARCHITECTE

ADD. 2 ADDENDA 1 : 2024-11-14

POUR SOUMISSION

PAS POUR CONSTRUCTION

2024-11-14	ADDENDA 2	MDM	00
2024-10-29	POUR SOUMISSION	MDM	00
DATE	REVISION	PAR	NO.

ARCHITECTE: **un architecture inc.**
123, rue chabanel ouest
montréal (québec) h2n 2g9
T. 514.331.6499 F. 514.331.6927
architectes@unarchitecture.com

PROJET: CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

CENTRE FERLAND
REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4
10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

TITRE DE PLANCHE: **AGRANDIS ET ÉLÉVATIONS**
TOILETTES ET CONCIERGE - EXISTANT / NOUVEAU

	DESSINÉ PAR	MP / CC	VERIFIÉ PAR	MDM / JR
	DATE	2024-10-29	ÉCHELLE	1 : 25
	DOSSIER	(065E10250) 23-059		
	REVISION	01		
				A-701

FICHE 03 - 2102-000000 - Centre Ferland - Remplacement des finis intérieures Phase 4 - Dessin 000000 - CAD - REV 01/2024 - A. Roy - 2024-10-29